

# Document d'Informations Communales sur les Risques Majeurs (D.I.C.R.I.M)

## Prévenir pour mieux agir



Madame, Monsieur,

La meilleure des préventions repose sur la conscience du risque. La spécificité de notre territoire chapelein nous expose potentiellement

à quatre risques technologiques et d'ordre naturel. Notre rôle est de tout mettre en œuvre pour garantir notre sécurité face aux incidents que nous aurions à subir.

Ce document d'informations communales sur les risques majeurs est destiné à nous sensibiliser et nous prévenir de l'ensemble des mesures et précautions à prendre pour se protéger. Il fait mention de toutes les consignes de sécurité à respecter, des bons réflexes et des gestes à adopter.

Je vous invite donc à le découvrir.

Olivier GIRARDIN, Maire



## Sommaire

### Consignes générales

#### 1/ Le risque météorologique

#### 2/ Le risque inondation

#### 3/ Le risque rupture de barrage

#### 4/ Le risque transport de matières dangereuses

#### 5/ Le risque industriel et le risque nucléaire

### Contactes utiles

**Numéro à appeler en cas d'alerte : 03 25 71 34 34**

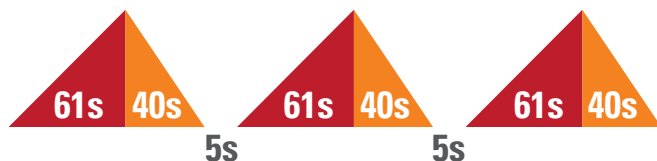


# Consignes générales

---

## L'alerte est donnée par la sirène :

3 sons modulés de 61 secondes puis 40 secondes espacés de 5 secondes



## Fin d'alerte :

1 son continu de 30 secondes



Ne pas confondre l'**alerte** et les **essais** de sirène qui ont lieu chaque premier mercredi du mois à 12h et 12h05.

## Consignes de sécurité en cas d'alerte :

- Enfermez-vous dans un bâtiment et calfeutrez les ouvertures, ventilations et aérations.
- Stoppez chauffage et ventilation ( VMC ).
- Ne téléphonez pas.
- Ne fumez pas.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école : les enseignants connaissent les consignes de sécurité.
- Ecoutez la radio pour connaître les consignes.
- Soyez prêts à évacuer les lieux à la demande des autorités.



# 1/ Le risque météorologique

## Qu'est-ce qu'un risque météorologique ?

Ce sont des conditions climatiques extrêmes comme :

- les tempêtes,
- les orages,
- les grandes vagues de froid (chutes de neige et verglas sur plus de 10 jours consécutifs).

### Avant

- S'informer des risques encourus et des mesures de sauvegarde.
- Connaître les 4 niveaux de vigilance ( vert, jaune, orange et rouge ) et les comportements à adopter.

### Pendant

- S'abriter dans le bâtiment le plus proche.
- Ecouter la radio et respecter les consignes données par les autorités publiques.

### Après

- Ecouter et suivre les consignes données par les autorités.
- Evaluer les dégâts et se rapprocher des compagnies d'assurance.

Les consignes individuelles de sécurité sont consultables sur [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr). Ces consignes sont détaillées en fonction du type de risque majeur météorologique ( vent violent, fortes précipitations, grand froid, neige ou verglas, canicule ).



## 2/ Le risque inondation

### **Avant** Prévoir les gestes essentiels.

- Amarrer les cuves ( gaz, fioul ).
- Faire une réserve d'eau potable et de produits alimentaires.
- Rassembler papiers importants, argent, médicaments... ( pour une éventuelle évacuation ).
- Mettre au sec meubles et objets.
- Garer les véhicules.

### **Pendant**

- Fermer portes, fenêtres, soupiraux et aérations.
- Couper les alimentations en gaz et en électricité.
- Monter à pied aux étages ( ne pas prendre l'ascenseur ).
- S'informer de la montée des eaux en écoutant la radio et attendre les consignes des autorités.
- Ne pas tenter de rejoindre vos proches ou d'aller chercher vos enfants à l'école. Celle-ci est dotée d'un plan particulier de mise en sûreté ( P.P.M.S. ) qui prévoit la prise en charge des enfants.
- Ne pas s'engager sur une route inondée ( à pied ou en voiture ).
- Ne pas tenter d'évacuation tant que les autorités n'en ont pas donné l'ordre.

### **Après**

- Aérer et désinfecter les pièces (solution préférable au chauffage).
- Ne rétablir l'électricité qu'après un contrôle complet des circuits électriques et sur une installation sèche.
- Chauffer dès que possible.
- Evaluer les dommages et se renseigner auprès des compagnies d'assurance.

**Dans tous les cas, respectez les consignes des autorités.**



## 3/ Le risque rupture de barrage

### Attention ! Alerte donnée par porte-voix

#### Avant

- Prendre connaissance des moyens et itinéraires d'évacuation.

#### Pendant

- Evacuer et gagner le plus rapidement possible les points hauts.
- S'informer de l'évolution du risque en écoutant la radio.
- Ne pas revenir sur ses pas.

#### Après

- Aérer et désinfecter les pièces.
- Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche.
- Chauffer dès que possible.
- Ecouter et suivre les consignes données par les autorités.
- Evaluer les dégâts et se rapprocher des compagnies d'assurance.

**Dans tous les cas, respectez les consignes des autorités.**





## 4/ Le risque transport

### de matières dangereuses



Type de danger

**1230**

Numéro  
d'identification matière

#### Avant le risque

- Savoir reconnaître la signalisation relative aux matières dangereuses.
- Avoir à portée de main le matériel nécessaire au confinement ( adhésif etc ).

#### Dès l'audition de la sirène

- S'enfermer rapidement dans le bâtiment le plus proche. Ne pas rester à l'extérieur ni dans un véhicule afin d'éviter de respirer des produits toxiques.
- S'informer en écoutant la radio ( France Inter ou radio de proximité ) et suivre les consignes des autorités.
- Boucher toutes les entrées d'air ( portes, fenêtres, aérations, cheminées ...), et arrêter la ventilation pour empêcher les produits toxiques de rentrer.
- S'éloigner des portes et fenêtres.
- Ne pas fumer : ni flamme, ni étincelle car risque d'explosion.
- Ne pas aller chercher vos enfants à l'école ; les enseignants les prennent en charge.

#### Vous êtes témoin de l'accident

Donnez l'alerte aux **POMPIERS : 18** ou **112**  
**POLICE : 17**            **SAMU : 15**

#### En cas de fuite du produit

- Eviter d'entrer en contact avec le produit.
- Quitter la zone de l'accident : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique.
- Rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner.

#### Après le risque

- Après la fin de l'alerte, aérer les locaux.
- Evaluer les dommages le cas échéant et se renseigner auprès des compagnies d'assurance.

**Dans tous les cas, respectez les consignes des autorités.**



## 5/ Le risque industriel

### Avant

- Avoir à portée de main adhésif, chiffons etc. nécessaires au confinement.

### Pendant

- S'enfermer rapidement dans le bâtiment le plus proche ; ne pas rester dans un véhicule.
- Arrêter la ventilation et boucher toutes les entrées d'air.
- S'éloigner des ouvrants pour se protéger d'une explosion extérieure.
- Ne pas fumer, fermer le gaz et l'électricité : ni flamme, ni étincelle.
- Ne pas se rendre sur les lieux de l'accident car vous iriez au devant du danger.

### Après

- Aérer le local de confinement.

**Dans tous les cas, respectez les consignes des autorités.**



### En cas de risque NUCLÉAIRE :

#### Avant

- Avoir à portée de main adhésif, chiffons etc. nécessaires au confinement.
- Connaître les lieux de distribution des pastilles d'iode : **Gymnase Brossolette, Gymnase Camus, pôle sportif rue de la Douane et Centre Culturel Didier Bienaimé.**

#### Pendant

- S'enfermer rapidement dans le bâtiment le plus proche.
  - Arrêter la ventilation et boucher toutes les entrées d'air.
  - Une personne sera déléguée pour aller chercher des pastilles d'iode qui vous seront distribuées dans les lieux cités ci-dessus.
- Les autres personnes de l'habitation resteront à l'abri.



# Contacts utiles

## URGENCE

Sapeurs-pompiers : 18 ou 112  
SAMU : 15  
Police nationale : 17  
Police municipale : 06.63.71.52.40

## SE TENIR INFORMÉ

En cas d'alerte : 03 25 71 34 34  
[www.ville-la-chapelle-st-luc.fr](http://www.ville-la-chapelle-st-luc.fr)

Stations radio :

Station RCF **88.2 FM**

Station Thème Radio Troyes **90.3 FM**

Station Radio Stolliahc Nogent **90.1 FM**

Station France Bleu Champagne Aube  
**100.8 FM**

Station Champagne FM Troyes **97.5 FM**

Station France Bleu Auxerre **100.5 FM**

Station Latitude Agglotryenne **95.8 FM**

Les chaînes de télévision :

France 2, France 3 et Canal 32

## POUR EN SAVOIR PLUS

Portail de la prévention des  
risques majeurs  
[www.prim.net](http://www.prim.net)

Préfecture de l'Aube  
[www.aube.pref.gouv.fr](http://www.aube.pref.gouv.fr)

Météo France  
[www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)  
0 892 68 02 10

Vigicrue – Informations  
[www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)  
Conseil Général de l'Aube  
[www.cg-aube.com](http://www.cg-aube.com)



Conception : A. Dannequin - Ville de La Chapelle Saint-Luc  
Impression : La Renaissance